



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT 61-2016-13 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-2016 – RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – AFIN DE LE METTRE À JOUR, DE LE SIMPLIFIER ET DE REVOIR LE CONTENU DES DEMANDES, LEURS CONDITIONS, LEURS DÉLAIS DE VALIDITÉ ET LES CAS NÉCESSITANT UN PERMIS OU UN CERTIFICAT

RÈGLEMENT 135-2026 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT ET LE RÈGLEMENT 58-2016 – RÈGLEMENT DE ZONAGE – AFIN D'ALLÉGER CERTAINES DISPOSITIONS ET D'EN AJOUTER RELATIVEMENT AUX COPROPRIÉTÉS

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire du 15 avril 2026, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté les règlements mentionnés en titre.

Les règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements sont déposés au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 22 AVRIL 2026

Me Olivier Pelletier
Greffier